

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 31 Mai 2021

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente, sous la présidence de Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, QUINIOU Solange, GALLE Jean-François, NGUIE Morgane, FAUCHER Stéphane, BELLEC Jean-Pierre, BRAMOULLÉ Séverine, ROSSA-PINEL Damien, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, DÉSEVÉDAVY Régis, BOCQUET Damien, POULAIN Alexis, RENARD Marine.

Absents excusés : DOUSSON Hélène donne pouvoir à BOCQUET Damien, PAILLARD Françoise POIRIER-RODRIGUEZ Céline donne pouvoir à GALLE Jean-François, TIREAU Marion donne pouvoir à ROSSA PINEL Damien. PASCO Cécile.

Secrétaire de séance : DÉSEVÉDAVY Régis

## 1. Validation du compte-rendu du CM du 26 Avril 2021

Approbation du compte-rendu du CM du 26 Avril 2021

## 2. Budget/Finances

### Délibération n° 2021-039 : Budget/Finances : décision modificative n°2 : virement de crédits

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les crédits budgétaires 2021 afin d'intégrer les dépenses suivantes, non inscrites au budget :

- Fourniture et pose d'une borne incendie au lieu-dit « Les Cocheriais » => 3 955 € TTC ;
- Création de chemin piétonnier => 1 500 € TTC
- Réalisation d'une dalle béton pour déplacement du skatepark => 6 000 € TTC
- Clôture autour de la citerne à gaz de l'école => 4 000 € TTC

Il propose les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Op. 15 « Voirie » : ↳ cpte 2151 :	+ 1 500.00 €		
Op. 18 « Sports » : ↳ cpte 2315 :	+ 6 000.00 €	Op. 202102 « Vestiaire Foot » : ↳ cpte 2313	- 15 455.00 €
Op. 19 « Sécurité » : ↳ cpte 21568 ↳ cpte 2158	+ 3 955.00 € + 4 000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>+15 455.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 15 455.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décidé à l'unanimité des membres présents :

- De valider les modifications budgétaires telles que proposées ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Echanges : M. FAUCHER informe les élus que le skatepark va être déplacé au fond du terrain de foot d'entraînement. Un chemin sera créé pour y accéder. La nouvelle position le placera à env. 100 m de l'habitation la plus proche. Pour se faire, une dalle de béton sera aménagée (un décaissement de 30 cm env. est nécessaire). La terre qui sera retirée, sera réemployée pour faire un parcours de bosses pour les vélos. Le déplacement du skatepark sera l'occasion de réfléchir sur la sonorité de son plancher (voir pour améliorer l'acoustique en comblant l'intérieur).

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2021-040 : Budget/Finances : Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57**

**Vu** l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles ;

**Vu** l'avis favorable du comptable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décidé à l'unanimité des membres présents :

- D'appliquer par anticipation, pour le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes tenus en comptabilité M14, la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2022 ;
- Dit que les règles accompagnant ce passage seront annexées au Règlement budgétaires et financier qui fera l'objet d'un vote ultérieur ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

## **3. Enfance/Jeunesse**

### **Délibération n° 2021-041 : Enfance-jeunesse : restauration scolaire : résultat de l'appel d'offre : choix du prestataire**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que le contrat de prestation de service que la commune a souscrit l'année dernière pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire arrive à terme au 31/08/2021 et qu'il y avait lieu de lancer une consultation pour cette même prestation pour les 3 années à venir.

La consultation en question a été lancée fin avril et le retour des offres était demandé pour le 17 mai à 17h30. Le marché à procédure adapté était réservé aux entreprises adaptées, aux structures d'aide par le travail ou établissement équivalent.

La commune a réceptionné 2 offres :

- L'entreprise RESTORIA d'Angers
- Le GIP Maffrais Service de Thorigné-Fouillard.

A réception de ces offres, la commission d'appel d'offres a été convoquée, le vendredi 21 mai 2021

à 15h afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse des plis.

Après étude attentive, les membres de la CAO ont constaté que l'entreprise RESTORIA ne rentrait pas dans les critères du marché réservé. Leur offre a donc été refusée pour ces motifs.

L'analyse de l'offre du GIP Maffrais Services de Thorigné-Fouillard s'est poursuivie et les membres ont constaté que cette proposition répondait bien aux cahiers des charges du marché.

Outre les politiques nutritionnelles, environnementales et sociales, les tarifs proposés restent corrects :

- Repas maternelle : 2.35 € HT (pain compris) soit 2.48 € TTC
- Repas élémentaire : 2.65 € HT (pain compris) soit 2.79 € TTC
- Repas adultes : 3.12 € HT (pain compris) soit 3.29 € TTC

Aussi, la commission d'appel d'offres a fait le choix de retenir l'offre du GIP Maffrais services de Thorigné-Fouillard pour la prestation de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de l'école publique, pour les 3 prochaines années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décidé à l'unanimité des membres présents :

- D'entériner le choix de la commission d'appel d'offre dans le cadre de la prestation de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de l'école publique de Mouazé ;
- De retenir l'offre du GIP Maffrais Service de Thorigné-Fouillard pour une durée de 3 ans allant du 01/09/2021 au 31/08/2024 ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2021-042 : Enfance-jeunesse : ALSH Andouillé-Neuville : convention de participation été 2021**

Le maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de l'AFR de la Vallée en date du 19/04/2021 concernant la convention de participation ALSH pour l'été 2021.

Sur Mouazé, la fréquentation des enfants de la commune à l'ALSH d'Andouillé-Neuville en été 2020 représentait 540.75 € (soit 50 journées à 10,50 €/journée + 3 demi-journées à 5.25 €/DJ). En 2020, 5 enfants étaient concernés.

Pour l'été 2021, la participation demandée s'élève à 11.50 €/jour/enfant. Il est précisé que si la totalité de la subvention demandée n'est pas versée par la commune, les enfants ne seront pas accueillis à l'ALSH cet été.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décidé à l'unanimité des membres présents :

- De valider la convention de participation à l'ALSH d'Andouillé-Neuville pour l'été 2021, qui fixe les tarifs à hauteur de 11.50 € par journée et par enfant ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2021-043 : Enfance/jeunesse : ALSH St Aubin d'Aubigné : convention de participation année 2020-2021**

Le maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de la commune de St Aubin d'Aubigné en date du 29/04/2021 concernant la convention de participation ALSH pour 2020-2021.

Sur Mouazé, la fréquentation des enfants de la commune à l'ALSH St Aubin d'Aubigné en 2019 représentait approximativement 820 €.

Pour l'année 2020-2021, la commune de St Aubin demande une participation financière de 10 € par journée de présence (au lieu de 9 € l'année passée) et 5 € par demi-journée (au lieu de 4.50 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décidé à l'unanimité des membres présents :

- De valider la convention de participation à l'ALSH de St Aubin d'Aubigné pour l'année 2020-2021, qui fixe les tarifs à hauteur de 10 € par journée et 5 € par demi-journée ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### 4. Personnel communal

##### **Délibération n° 2021-044 : Personnel communal : autorisation pour le paiement des heures complémentaires et/ou supplémentaires**

Le maire informe le conseil municipal que certains agents de la commune effectuent des heures complémentaires et/ou supplémentaires, notamment du fait des absences liées à la maladie ou à la crise sanitaire. Certaines de ces heures sont récupérées, néanmoins, toutes ne peuvent l'être.

Aussi, en application de l'article L.2321-2 du CGDT, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à payer des heures complémentaires et/ou supplémentaires aux agents concernés lorsque celles-ci ne peuvent être récupérées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décidé à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à payer les heures complémentaires et/ou supplémentaires aux agents communaux (contractuel ou titulaire) le cas échéant ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

##### **Délibération n° 2021-045 : Personnel communal : emploi CUI-PEC : création et/ou prolongation avec modification de temps de travail**

Mme Morgane NGUIE, 3<sup>ème</sup> adjointe, informe le conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC). Ces PEC sont proposés, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans les métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

En 2020, nous avons embauché 3 agents en CUI-PEC. Suite à la réorganisation des services périscolaires engagée au 1<sup>er</sup> semestre 2021, il y a lieu de revoir les postes en CUI-PEC.

Mme NGUIE propose donc aux membres du conseil municipal, les suppressions, créations et modifications suivantes :

**Vu** la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, modifiée,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

Situation au 01/09/2020	Situation au 01/09/2021
Poste en CUI-PEC à 20.59/35 <sup>ème</sup>	SUPPRIMER
Poste en CUI-PEC à 29.86/35 <sup>ème</sup>	PROLONGER d'un an, avec diminution de temps de travail à 21,44/35 <sup>ème</sup>
Poste en CUI-PEC à 24.29/35 <sup>ème</sup>	PROLONGER d'un an avec diminution de temps de travail à 21.20/35 <sup>ème</sup>
	CREATION d'un poste en CUI-PEC à 20,77/35 <sup>ème</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décidé à 16 voix pour et 1 contre :

- De valider les propositions présentées ci-dessus, à savoir :
  - ↳ Suppression d'un poste CUI-PEC à 20.59/35<sup>ème</sup>
  - ↳ Prolongation d'un an d'un poste en CUI-PEC avec diminution de temps de travail à 21.44/35<sup>ème</sup>
  - ↳ Prolongation d'un an d'un poste en CUI-PEC avec diminution de temps de travail à 21.20/35<sup>ème</sup>
  - ↳ Création d'un poste en CUI-PEC à 20.77/35<sup>ème</sup>
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Echanges : M. BELLEC s'interroge sur la diminution des temps de travail. Est-ce que les agents sont d'accord avec cela ? Mme NGUIE et M. BOUGEOT explique que la réorganisation et la nouvelle répartition des missions, réaffirme les agents sur les missions de leur poste. La diminution du temps de travail est essentiellement dû au fait que la surveillance de sieste sera réattribuée aux ATSEM comme cela aurait dû être le cas depuis le début. Ces changements ont été étudiés afin de pouvoir dégager des heures pour l'embauche d'un coordinateur enfance-jeunesse et dans un souci de maîtrise des coûts du service. Mme NGUIE n'exclut pas, qu'il faille recourir, par moment à des heures complémentaires pour palier à la mise en place de protocole sanitaire contraint. M. BOUGEOT fait part que certains agents ne peuvent pas effectuer trop d'heures pour des raisons médicales.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2021-046 : Personnel communal : Suppression et création de poste**

Suite à la création de poste à 26.68/35<sup>ème</sup> en octobre 2020, le poste à 31,95/35<sup>ème</sup> est resté vacant au tableau des effectifs. Après avis du comité technique en date du 16 novembre 2020, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir supprimer ce poste qui n'a plus lieu d'être.

De plus, le 4<sup>ème</sup> poste d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant qui était jusqu'à présent occupé par des agents en CUI-PEC ou en CDD, a lieu d'être pérennisé, il convient donc de créer un poste d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant sur le grade d'adjoint technique territorial à 30/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décidé à l'unanimité des membres présents :

- De supprimer le poste d'agent de restauration à 31.95/35<sup>ème</sup> à compter du 01/06/2021 ;
- De créer un poste d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant sur le grade d'adjoint technique territorial à 30/35<sup>ème</sup> à compter du 01/09/2021 ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 5. Questions diverses

- Prochain conseil : 5 juillet 2021 à 20h30
- Informations élections départementales et régionales : chaque membre du conseil municipal a reçu le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections des 20 et 27 juin prochain. Le maire demande s'ils souhaitent que soit organisée une réunion de préparation en amont pour avoir davantage d'explications sur le déroulement des opérations de vote. Certains conseillers y étaient favorables. Une réunion va donc être proposée semaine 24 (date et heure à déterminer).
- Elections départementales : le maire informe les conseillers que M. DUBREIL-JARDIN et Mme LAVASTRE viendront à la rencontre des élus de Mouazé, mardi 1<sup>er</sup> juin à 20h30.
- Tarifs communaux et règlements d'utilisation des salles communales : M. FAOUCHER informe le conseil municipal que la commission bâtiment a travaillé sur la révision des tarifs des salles communales qui n'avaient pas été réévalués depuis septembre 2010. Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, les tarifs de location seront donc à l'ordre du jour. Afin que chacun puisse réfléchir sur la question, M. FAOUCHER fait part que la commission a envisagé une augmentation des prix de 10%.

		Tarifs actuels		Tarifs révisés	
Salle polyvalente		Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
	Le week-end	540 €	720 €	600 €	800 €
	En semaine			400 €	530 €
		1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle communale	Le week-end				
	Vin d'honneur				

- Remplacement Chaudière Salle polyvalente : M. FAOUCHER informe les élus que le dossier de remplacement de la chaudière a obtenu une subvention de 14 000 € au titre de la DSIL Plan de relance.
- Lotissement Hélio Aménagement : M. GALLE informe que la rétrocession des voiries des 2 lotissements aménagés par Hélio Aménagement ne devrait plus tarder. Les travaux convenus avec le lotisseur sont en cours et devraient se terminer courant juin.
- Environnement : M. GALLE fait part au conseil municipal que les travaux d'abattage des peupliers le long de l'Illet ont débuté.
- Sécurité routière : Radars pédagogiques : des relevés de données ont été effectués sur les radars pédagogiques de la commune. On constate que sur la rue Charles Baudelaire, dans le lotissement « La Saudrais », près de 90% du trafic roule à moins de 40 km/h. En revanche, sur la route départementale n°25 (devant l'école), 75% des véhicules roulent à moins de 50 km/h et 25% sont en excès de vitesse. En conclusion, le marquage au sol et la signalisation verticale, dans cette zone, ne suffit pas. Cela confirme qu'un aménagement de voirie est indispensable. M. ROSSA PINEL remarque qu'il n'y a pas de rappel de signalisation dans les rues de l'agglomération (hormis aux entrées de bourg et les peintures 30 au sol). Il se demande si la signalisation actuelle est suffisante.
- Projet éducatif : Mme NGUIE informe qu'un projet éducatif est en cours d'élaboration avec la CCVIA. Le travail avance bien. 3 grands axes ont été établis. A ce jour, la réflexion se porte sur les actions à mener dans ces axes (à court, moyen et/ou long terme).

→ Budget participatif/rénovation cabine téléphonique : un appel à participation avait été lancé sur facebook pour rénover la cabine téléphonique en « cabane à livres ». Beaucoup de retours positifs ont été reçu mais encore trop peu de volontaire pour participer à sa rénovation.

→ Communication, culture, animation :

- ↳ Mercredi : une animation yoga et un atelier lecture est organisé à la bibliothèque avec la participation des bénévoles de la bibliothèque, de Roselyne et de l'association Renyogazen.
- ↳ Site internet : celui-ci avance bien. Mme QUINIOU enverra un lien à chaque conseiller afin qu'ils puissent naviguer dessus et faire remonter leurs observations.
- ↳ Spectacle : la commission souhaiterait proposer, fin juin, un spectacle aux Mouazéens. La réflexion est en cours.
- ↳ Newsletters de 8 pages en août : Mme QUINIOU commence à récupérer les articles et demandes aux présidents des commissions s'ils en ont à publier.
- ↳ Bibliothèque : la mise en réseau avance. La date butoir est fixée à la mi-septembre. Une inauguration devrait avoir lieu en septembre. Reste à savoir qui l'organise (la commune ou la communauté de communes).